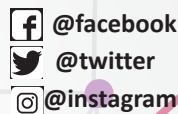


Suivez nous sur



FORMATION

Se former pour lutter, s'organiser pour gagner !

Cher·es camarades,

L'année 2027 sera une année décisive. Décisive pour les militant·es que nous sommes, pour la CGT et, plus largement, pour l'ensemble des travailleur et travailleuses.

Le 5^e cycle des élections professionnelles est engagé avec un objectif : retrouver notre première place et renforcer la CGT partout où les salarié·es en ont besoin. Face à la montée de l'extrême droite et aux offensives du patronat, nos droits et nos conditions de travail sont de plus en plus menacés. Nous avons besoin de militant·es formé·es pour défendre les salarié·es et construire le rapport de force nécessaire pour gagner.

La formation syndicale n'est pas une option : c'est une arme pour l'émancipation et la lutte !

Se former, c'est prendre conscience des mécanismes qui organisent l'exploitation et les inégalités. C'est mieux connaître nos droits pour mieux les défendre. C'est aussi réaffirmer et faire vivre les valeurs qui fondent notre engagement syndical : la solidarité, l'égalité, la justice sociale et l'émancipation.

Se former, c'est également se donner les moyens de combattre le capitalisme qui favorise la montée des idées de l'extrême droite en cherchant à diviser le monde du travail et de lutter contre toutes les formes de domination et de violence, notamment les violences faites aux femmes.

Toute l'équipe de la formation syndicale de la CGT Moselle se mobilise tout au long de l'année pour proposer des formations à nos militant·es, élu·es ou non. Les formations interprofessionnelles constituent également une richesse essentielle : elles permettent les échanges, les rencontres et la construction d'une culture syndicale commune.

Pourtant, nous devons aussi regarder la réalité en face : certaines formations, notamment les formations CSE, peinent à se remplir et sont parfois annulées faute de stagiaires.

Former nos élu·es est de la responsabilité de nos syndicats. Et les former à la CGT est une nécessité !

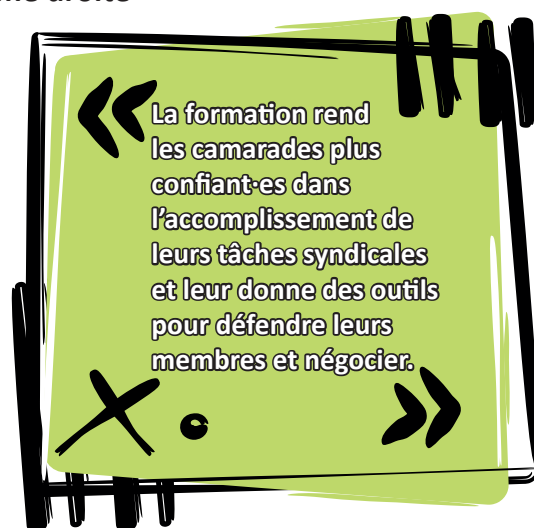
La formation syndicale est un investissement collectif essentiel pour accompagner nos élu·es et nos militant·es, défendre les salarié·es et faire vivre la démocratie dans les entreprises.

Au sein de l'UD CGT Moselle, elle contribue à construire une CGT plus forte.

Calendrier des formations 2027

SOMMAIRE

- 03 Procédure demande de stage
- 04 S'impliquer dans la CGT
- 04 Niveau 1 : participer à la vie de la CGT
- 04 Niveau 2 : développer la CGT
- 05 Combattre syndicalement l'extrême droite
- 05 Délégué·e Syndical·e
- 05 CSE
- 06 SSCT
- 06 Protection sociale
- 07 Formation formateurs et formatrices
- 07 Continuité syndicale - Fiche de paie
- 08 Violences Sexistes et Sexuelles au Travail et VSS à la CGT
- 09 Modèle lettre CSE, et SSCT
- 10 Modèle de Courrier toutes formations (hors CSE et CSSCT)
- 11 Les formations par lieux : à l'UD
- 12 Les formations par lieux : les UL
- 13 Les formations par lieux : les UL



Procédure de demande de stage

1) POUR TOUTES LES FORMATIONS HORS FORMATIONS CSE ET SSCT :

La demande doit être faite par écrit par le syndicat à la structure concernée (Union Départementale, Union Locale).

Pour cela, il faudra utiliser impérativement le formulaire ci-joint ou téléchargeable sur le site de l'UD : www.cgtmoselle.fr sur l'onglet « formation syndicale ».

Une fois la demande transmise, elle ne sera considérée comme une inscription ferme qu'une fois confirmée par la structure organisatrice de la formation ET le congé formation accepté par l'employeur. C'est la structure concernée (UD, UL) qui décidera de l'acceptation du stagiaire sur la base des critères et priorités ci-après :

- Correspondre au public concerné par le stage demandé (cf. description des stages à retrouver dans les pages suivantes)
- Pas plus de 2 personnes du même syndicat dans un stage (pour une bonne cohésion du groupe)

Le syndicat devra régler une participation aux frais de stage 6€ par personne et par jour (à joindre par chèque à l'inscription ou par virement) au minimum 8 semaines avant le stage. Si l'inscription n'est pas retenue, le chèque sera retourné au syndicat

- Le stagiaire devra OBLIGATOIREMENT être syndiqué (donc à jour de cotisations) et figurer dans le cogitiel du syndicat
- Frais de déplacement : La prise en charge se fera uniquement sur le nombre de kilomètres supplémentaires entre le trajet domicile/lieu de travail et domicile/lieu de stage

La demande à l'employeur se fera après validation de l'inscription, un courrier de confirmation sera adressé à chaque stagiaire. Tu peux utiliser les modèles ci-joint ou téléchargeables sur le site de l'UD (www.cgtmoselle.fr), onglet « formation syndicale » pour faire ta demande de formation auprès de ton employeur.

2) POUR LES FORMATIONS CSE ET SSCT :

La demande d'inscription se fera par écrit en remplissant le formulaire à télécharger sur le site de l'UD : www.cgtmoselle.fr, onglet « formation syndicale ».

Les tarifs en vigueur évoluant régulièrement, les formulaires de demande d'inscription sont mis à jour directement en ligne ou sur demande au secrétariat de l'UD.



FORMATION SYNDICALE, QUELS SONT TES DROITS :

Chaque salarié.e a droit à 12 jours de formation syndicale par an, sur son temps de travail avec maintien de la rémunération et 18 jours si tu es élu.e ou responsable syndical.e.

La demande d'absence auprès de l'employeur doit se faire au moins un mois à l'avance.

Secteur privé : Art. L.2145-5 du Code du Travail

Si l'employeur n'a pas répondu au jour de début de stage (alors que tu as fait ta demande dans les temps), la demande est réputée comme acceptée et tu peux donc aller en formation.

Secteur public : Dispositions statutaires du Code général de la Fonction Publique : L. 215-1

«L'agent public en activité a droit à un congé pour formation syndicale avec traitement d'une durée maximale de douze jours ouvrables par an.

Si l'employeur n'a pas répondu dans les 15 jours après la demande (alors que tu as fait ta demande dans les temps), la demande est réputée comme acceptée et tu peux donc aller en formation.

FORMATIONS

● S'impliquer dans la CGT

Durée : 1 journée

Qui est concerné par ces stages ? Tous et toutes les nouveaux et nouvelles syndiqué·es de la CGT

Organisé par : Vos UL ou votre syndicat - Inscription à faire dans : Vos UL ou votre syndicat

Sur quels droits ? Art. L.2145-5 du Code du Travail (Privé) ou dispositions statutaires (Public)

Cette formation permet de présenter la CGT, ses structures, son fonctionnement, ses règles.

Thèmes abordés :

- Échange avec les nouveaux syndiqué·es.
- Présentation de la CGT, de ses structures, de son fonctionnement, de ses règles.

● Niveau 1- Participer à la vie de la CGT

Durée : 3 modules

Qui est concerné par ces stages ? Tous et toutes les syndiqué·es

Organisé par : Vos UL- Inscription à faire dans : Vos UL.

Sur quels droits ? Art. L.2145-5 du Code du Travail (Privé) ou dispositions statutaires (Public)

Cette formation fait partie du parcours de formation générale et a pour but d'expliquer la place et le rôle d'un·e syndiqué·e acteur ou actrice de la CGT. Elaboration des revendications, histoire du syndicalisme, cette formation est le moyen pour chacun et chacune de prendre toute sa place au sein de la CGT.

Cette formation comporte les 3 modules suivants (**il est obligatoire d'avoir participé aux trois modules pour valider la formation**) :

Module 1 (sur 3 jours) : « Comprendre la société capitaliste pour mieux la combattre »

Module 2 (sur 2 jours) : « Organiser les salariés du local à l'international »

Module 3 (sur 3 jours) : « La démarche revendicative de la CGT pour de nouvelles conquêtes sociales »

● Niveau 2- Développer la CGT

Durée : 2 fois 5 jours

Qui est concerné par ces stages ? Tous et toutes les syndiqué·es ayant déjà fait le stage Niveau 1- Participer à la vie de la CGT

Organisé par : L'UD, les inscriptions sont à faire à : L'UD.

Sur quels droits ? Art. L.2145-5 du Code du Travail (Privé) ou dispositions statutaires (Public).

Cette formation donne à chaque syndiqué·e qui le souhaite les nouveaux et précieux outils pour s'investir au sein de notre organisation. Cette formation est utile, voire indispensable, aux camarades qui exercent des responsabilités au sein des instances pour représenter la CGT, mais aussi aux camarades qui sont membres des CE de leur organisation.

Module 1 (5 jours) : « S'organiser pour transformer la société »

Dans ce module, nous verrons les grands courants économiques du capitalisme pour dresser le constat du mode de gestion de l'économie capitaliste et ses enjeux mais aussi de faire une présentation de la manière dont les travailleurs et les travailleuses sont exploités et ses conséquences. Ce sera aussi le moment de découvrir les solidarités internationales, et le rôle de la CGT au niveau européen.

Module 2 (5 jours) : « La CGT force de proposition, partout, avec toutes et tous les salarié·e.s »

Dans ce module, nous étudierons le temps de travail, en France et en Europe pour les travailleurs et les travailleuses. Ce sera le moment de voir les propositions CGT pour une sécurité sociale intégrale, mais aussi de voir comment nous sommes concerné·es par le développement humain durable. Un temps sera aussi consacré pour présenter les mutations et la destruction que connaissent le secteur industriel et les services publics depuis les années 1980.

● Combattre syndicalement l'extrême droite (CSED)

Durée : 1 jour- Qui est concerné par ces stages ? Tous et toutes les syndiqué·es

Organisé par : L'UD, les inscriptions sont à faire à : L'UD.

Sur quels droits ? Art. L.2145-5 du Code du Travail (Privé) ou dispositions statutaires (Public)

A l'issue de la journée les stagiaires seront en capacité :

- D'identifier les similitudes et les différences des discours de l'extrême droite entre hier et aujourd'hui.
- De connaître les propos de l'extrême droite et de pointer les sujets sur lesquels nous devons affiner notre argumentation syndicale.
- De travailler sur la posture individuelle, collective et unitaire à avoir face aux salarié·es, syndiqué·es, électeurs et électrices de l'extrême droite.

Voir procédure de demande de congés formation page 10

● Délégué·e Syndical·e

Durée : 5 jours ou journée d'étude

Qui est concerné par ces stages ? Les délégués syndicaux et déléguées syndicales ayant fait le niveau 1

Organisé par : L'UD, les inscriptions sont à faire à : L'UD. (attendre confirmation pour prévenir l'employeur)

Sur quels droits ? Art. L.2145-5 du Code du Travail (Privé) ou dispositions statutaires (Public).

Objectif : À l'issue de cette formation, vous serez capables de citer et d'appliquer les actions à entreprendre pour mettre en œuvre la démarche CGT dans le cadre de leur mandat de Délégué·e Syndical·e. D'utiliser le Code du travail et d'expliquer pourquoi l'accord d'entreprise peut avoir la primauté sur les conventions ou accords de branches ».

Thèmes :

Thème 1 : Rôle, missions et conception du mandat de Délégué·e Syndical·e.

Thème 2 : Le code du travail et la nouvelle architecture du droit du travail, avec la primauté donnée à la négociation collective.

Thème 3 : Mettre en œuvre la démarche de la CGT pour construire le rapport de force.

Thème 4 : L'expression du rapport de force dans la négociation.

Voir modèle de demande de congés formation page 10

● CSE- Prise de mandat

Durée : 5 jours.

Qui est concerné par ces stages ? Les élu·es Titulaires et Suppléant·es au CSE du privé

Organisé par : L'UD - Inscription à faire à : L'UD.

Attention : Ce stage est facturé au tarif légal en vigueur à votre CSE. Pour valider votre inscription, renvoyer à l'UD le devis (formulaire à demander à l'UD ou à télécharger sur le site de l'UD : www.cgtmoselle.fr, onglet « formation syndicale ») signé par le Secrétaire et/ou le trésorier du CSE. Les jours de formation ne sont pas décomptés du quota indiqué P.3.

Cette formation doit être dispensée dès que le CSE est mis en place et peut être renouvelée à chaque nouvelle mandature. Elle a pour objectif d'outiller les élu·es CSE afin de leur permettre d'exercer un mandat en lien avec notre démarche syndicale CGT. Il s'agit d'acquérir les savoirs nécessaires pour entrer dans le mandat.

Les quatre missions du CSE sont abordées au travers des règles et des moyens légaux et syndicaux ainsi que la démarche à développer avec son syndicat.

Pour nos élu·es CSE, il est essentiel de suivre les formations CGT et de refuser de s'inscrire dans les formations organisées à l'initiative des employeurs ou autres, notamment les formations communes avec leurs représentant·es.

La Formation CSE ne doit pas devenir le mode de financement des cabinets patronaux.

4 missions :

- Porter les revendications (ex DP)
- Contrôle économique de l'entreprise (ex CE)
- Conditions de travail et de sécurité (ex CHSCT)
- Activités sociales et culturelles (ASC)

Voir modèle de demande de congés formation page 09

● SSCT

Durée : 5 jours.

Qui est concerné par ces stages ? Les élu·es titulaires et suppléant·es au CSE

Organisé par : L'UD, les inscriptions sont à faire à : L'UD. Le droit à la formation SSCT est de 5 jours pour les entreprises de plus de 300 salarié·es et de 3 jours pour les entreprises de moins de 300 salarié·es. Notre programme de formation SSCT est de 5 jours ; aussi, pour les stagiaires ayant un droit de 3 jours, il conviendra de faire une demande à l'employeur de 3 jours SSCT ainsi qu'une demande de 2 jours de formation syndicale modèle ([formulaire à demander à l'UD ou à télécharger sur le site de l'UD \[www.cgtmoselle.fr\]\(http://www.cgtmoselle.fr\), onglet « formation syndicale »](#))

Attention : Ce stage est facturé au tarif légal en vigueur à votre employeur, le formulaire de demande de stage fait office de devis. Les jours de formation ne sont pas décomptés du quota indiqué P.3.

Pour toute question, contacter l'UD qui vous aidera à faire votre démarche d'inscription.

Cette formation doit être dispensée dès que le CSE est mis en place et peut être renouvelée à chaque nouvelle mandature.

Les membres des SSCT disposent de moyens pour exercer leur mandat et notamment d'une formation maintenant étendue aux entreprises de moins de 300 salarié·es.

L'utilisation pleine et entière de ces droits est d'autant plus efficace qu'elle s'appuie sur une pratique démocratique avec les salarié·es.

La richesse d'une telle activité appelle à ce que chaque élu·e bénéficie d'une formation afin d'approfondir les questions qui relèvent de sa responsabilité, sa place dans l'activité du syndicat avec les salarié·es.

Aussi, il est indispensable que cette formation soit l'affaire de nos fédérations, régions et départements.

C'est dans cet esprit que l'UD propose un module de 5 jours.

Voir modèle de courrier de demande de congés page 09

● Protection Sociale

Durée : 3 jours.

Qui est concerné par ces stages ? Tous les militants et toutes les militantes

Organisé par : L'UD, les inscriptions sont à faire à : L'UD.

Les salarié·es vivent trop souvent de multiples agressions au sein de leurs entreprises, et pourtant il existe des réponses à travers les instances et organismes de protection sociale. Cette formation permettra d'appréhender au mieux les moyens de défense à la portée des salarié·es ou de leurs représentant·es. Les stagiaires seront en capacité d'identifier au mieux les procédures et les interlocuteurs et interlocutrices dans un environnement (la protection sociale) souvent mal connu. A ces fins, un ingénieur de la CARSAT sera présent pour animer une journée, et des mandaté·es CGT de la protection sociale pour les autres jours. Une longue place sera faite aux débats et permettra de répondre aux différentes interrogations.

Ce stage est ouvert à tous et toutes les militant·es (UL et syndicats) qui souhaitent se saisir de ces sujets :

- Présentation de la structure protection sociale,
- Les réformes en cours et leurs conséquences,
- Les déclarations AT/MP et les processus, les difficultés,
- Le danger grave et imminent, qui quand et comment,
- Le rôle des différents acteurs et actrices (syndicat, instance, entreprise et organisme)

Voir modèle de demande de congés formation page 10

● Formation de Formateurs et Formatrices

Durée : 5 jours.

Qui est concerné par ces stages ? Les syndiqué·es, militant·es ayant suivi les formations niveau 1 et niveau 2, susceptibles et désireux·ses d'intervenir et/ou d'animer des stages de formation syndicale

Organisé par : L'UD, les inscriptions sont à faire à : L'UD.

Être formateur ou formatrice CGT, ça s'apprend !

Le but de cette formation est de développer les capacités nécessaires de tous nos formateurs et formatrices, pour qu'ils et elles soient à même d'animer un thème ou un stage. Ils et elles pourront mettre en œuvre les méthodes pédagogiques de la CGT pour favoriser la participation active des stagiaires et mettre en avant l'aspect militant de nos formations.

Objectif de la formation : Les stagiaires seront outillé·es pour animer une formation syndicale CGT déjà construite et y intervenir.

Contenu :

- L'accueil dans une formation syndicale ;
- Les caractéristiques de la formation syndicale CGT ;
- Les pratiques en formation syndicale ;
- La communication en formation syndicale.

Voir modèle de demande de congés formation page 10

● Retraité·es : Continuité syndicale

Durée : 1 jour.

Qui est concerné par ces stages ? les adhérent·es retraité·es et futur·es retraité·es

Organisé par : L'UD, les inscriptions sont à faire à : L'UD.

La continuité syndicale ou comment et pourquoi poursuivre son activité syndicale et militante lorsque la retraite se profile et lorsqu'elle est effective? C'est une formation dont tous les syndicats doivent se saisir pour que les futur·es retraité·es puissent conserver une activité au sein de la CGT.

Objectif de la formation : Les stagiaires seront outillé·es pour poursuivre leur activité syndicale et militante au-delà des portes de leur entreprise.

Voir modèle de demande de congés formation page 10

● Fiche de paie secteur public (FPSP)

Durée : 1 jour.

Qui est concerné par ces stages ? les adhérent·es de la fonction publique

Organisé par : L'UD, les inscriptions sont à faire à : L'UD.

Objectif de la formation : lire et comprendre sa fiche de paie, ses spécificités.

Voir modèle de demande de congés formation page 10

● VSS / responsabilité au sein de la CGT :

Les responsables des syndicats et structures et les violences sexistes et sexuelles dans la CGT.

Cette journée d'étude sur les violences sexistes et sexuelles dans la CGT a été conçue pour les collectifs de direction d'organisations CGT, c'est-à-dire les commissions exécutives d'unions départementales, de fédérations, et de syndicats.

Durée : 1 jour

Qui est concerné par ces stages : Les membres de la commission exécutive de l'UD ou de gros syndicat, ou les SG des syndicats et d'union syndicale. Cette formation s'inscrit dans la famille de formation «Former à la responsabilité». Elle est prévue dans le cadre commun d'action contre les violences sexistes et sexuelles dans la CGT

Organisé par : Formation confédérale au sein de l'UD CGT Moselle

Objectif de la formation : À la fin de cette journée d'étude les stagiaires seront en capacité :

- de repérer les violences sexistes et sexuelles dans la CGT ;
- d'identifier son rôle de dirigeant·es dans le collectif pour agir à partir du cadre commun d'action contre les violences sexistes et sexuelles dans la CGT.

Voir modèle de demande de congés formation page 10

● VSST : Combattre les violences sexistes et sexuelles au travail

Ce stage a été initié par le collectif confédéral « Femmes mixité », afin d'aider nos camarades à déterminer ce que sont les violences faites aux femmes, les violences sexistes et sexuelles.

Durée : 3 jours

Qui est concerné par ces stages : Tous et toutes les syndiqué·es

Organisé par : Formation confédérale au sein de l'UD CGT Moselle (dans les locaux de l'UD pendant 3 jours)

Objectif de la formation : Identifier et de caractériser les violences sexistes et sexuelles, et construire une intervention syndicale pour lutter contre les violences sexistes et sexuelles au travail et dans la CGT.

Voir modèle de demande de congés formation page 10



Modèle d'absence pour les stages CSE

A adresser, à votre employeur, 30 jours à l'avance, après avoir reçu le courrier de confirmation de l'Union Départementale.

Vous devez vous assurer que votre demande a bien été reçue, soit par un récépissé de son dépôt, soit en l'envoyant par lettre recommandée avec accusé de réception.

Les membres titulaires du Comité d'Entreprise bénéficient d'un stage de formation économique d'une durée de cinq jours. Le temps consacré à cette formation est rémunéré par l'employeur. Le financement de la formation est assuré par le budget de fonctionnement du Comité d'Entreprise.

Modèle d'absence stages SSCT

Modèle à demander à l'UD ou à télécharger sur le site de l'UD www.cgtmoselle.fr onglet « formation syndicale ».

DIAGORIS

EXPERTISE

NOTRE EXPERTISE AU SERVICE DE VOTRE ENGAGEMENT

Cabinet d'Expertise Comptable Inscrit au Tableau de l'Ordre des Experts Comptables.

MISSIONS D'ASSISTANCE EN VUE DE LA CONSULTATION SUR:

La Situation Économique et Financière

ARTICLE L2323-12 DU CODE DU TRAVAIL

La Politique Sociale, les Conditions de Travail et l'Emploi

ARTICLE L2323-15 DU CODE DU TRAVAIL

Les Orientations Stratégiques

ARTICLE L2323-10 DU CODE DU TRAVAIL



01 42 17 04 15 – contact@diagoris.fr
43 Rue de Rennes, 75006 Paris

DIAGORIS.FR

Demande d'absence

Toutes formations hors CSE et SSCT (hors Fonction Publique)

«Nom» «Prenom»
«Coordonnées»

Madame la Directrice ou Monsieur le Directeur de l'entreprise
ou de l'établissement

«Nom»
«Adresse»
«Suite_Adresse»
«Code_Postal» «Ville»

A «Ville», « date »

Madame la Directrice ou Monsieur le Directeur,

Conformément aux articles L. 2145-5 et suivants du code du travail, j'ai l'honneur de vous demander l'autorisation de m'absenter de l'entreprise du au , en vue de participer à une formation économique, environnementale, sociale et syndicale organisée par « La formation syndicale CGT » qui est un organisme agréé.

Je vous rappelle que conformément à l'article L-2145-6 du Code du Travail modifié par l'ordonnance N°2017-1386 du 22 septembre 2017 (V), le salarié bénéficiant du congé de formation économique et syndicale a droit au maintien total par l'employeur de sa rémunération.

Dans l'attente d'une réponse favorable, recevez, Madame la Directrice ou Monsieur le Directeur, l'expression de mes sentiments distingués.

Fonction Publique

Monsieur le Chef de Service,

Conformément à l'article L. 215-1 du Code général de la fonction publique, j'ai l'honneur de vous demander l'autorisation de m'absenter du service du au , en vue de participer à un stage de formation économique, environnementale, sociale et syndicale, organisé par « La formation syndicale CGT » qui est un organisme agréé par l'Arrêté du 29 décembre 1999, modifié par l'arrêté du 13 janvier 2009.

Je vous rappelle que mon traitement est maintenu durant ce congé.

Dans l'attente d'une réponse favorable, je vous prie d'agréer, Monsieur le Chef de Service, l'expression de mes sentiments distingués.

CSSCT

du 31 mai au 4 juin 2027

du 29 novembre au 3 décembre 2027

CSE

du 25 au 29 janvier 2027

du 12 au 16 avril 2027

du 20 au 24 septembre 2027

Niveau 2 - Développer la CCT

Module 1 : du 1 au 5 février 2027

Module 1 : du 21 au 25 juin 2027

Module 2 : du 10 au 14 mai 2027

Module 2 : du 22 au 26 novembre 2027

Formation de formateurs et formatrices

du 11 au 13 octobre 2027

Protection Sociale

du 22 au 24 mars 2027

du 18 au 20 octobre 2027

Délégué·e syndical·e

du 8 au 12 mars 2027

du 6 au 10 septembre 2027

Retraité·es continuité syndicale

du 27 et 28 mai 2027

Fiche de paie secteur public

Le 5 février 2027

Combattre syndicalement l'extrême droite

Le 8 février 2027

Le 7 octobre 2027

Les dirigeant·es et les VSS dans la CCT

Le 19 février 2027

Le 1er octobre 2027

Combattre les VSS au travail

Du 7 au 9 avril 2027

Du 1er au 3 décembre 2027

LES FORMATIONS ... DANS LES UL :



UL Metz

➔ Niveau 1- Participer à la vie de la CGT

- 1^{ère} session Modules 1 et 2 : du 11 au 15 janvier 2027
Module 3 : du 27 au 29 janvier 2027
- 2^{ème} session Modules 1 et 2 : du 8 au 12 février 2027
Module 3 : du 10 au 12 mars 2027
- 3^{ème} session Modules 1 et 2 : du 12 au 16 avril 2027
Module 3 : du 19 au 21 mai 2027
- 4^{ème} session Modules 1 et 2 : du 20 au 24 septembre 2027
Module 3 : du 13 au 15 octobre 2027
- 5^{ème} session Modules 1 et 2 : du 15 au 19 novembre 2027
Module 3 : du 8 au 10 décembre 2027

UL THIONVILLE

➔ Niveau 1- Participer à la vie de la CGT

- 1^{ère} session Modules 1 et 2 : du 22 au 26 mars 2027
Module 3 : du 14 au 16 juin 2027
- 2^{ème} session Modules 1 et 2 : du 20 au 24 septembre 2027
Module 3 : du 13 au 15 décembre 2027

UL HAGONDANGE

➔ S'impliquer dans la CGT

- S'impliquer le 11 janvier 2027
- S'impliquer le 16 septembre 2027

➔ Niveau 1- Participer à la vie de la CGT

- Participer module 1& 2 du 15 au 19 février 2027
- Participer module 3 du 15 au 17 mars 2027
- Participer module 1& 2 du 11 au 15 octobre 2027
- Participer module 3 du 17 au 19 novembre 2027

UL SAINT AVOLD

➔ Niveau 1- Participer à la vie de la CGT

- Module 1 et 2 du 15 au 19 mars 2027
- Module 3 du 17 au 19 novembre 2027

UL SARREBOURG

➔ Niveau 1- Participer à la vie de la CGT

- Dates à venir...

COLLECTIF MOSELLE EST

➔ S'impliquer dans la CGT

- S'impliquer le 12 février 2027
- S'impliquer le 10 décembre 2027

➔ Niveau 1- Participer à la vie de la CGT

- Module 3 du 18 au 20 janvier 2027
- Module 1 et 2 du 15 au 19 mars 2027
- Module 3 du 28 au 30 avril 2027
- Module 1 et 2 du 11 au 15 octobre 2027
- Module 3 du 15 au 17 novembre 2027

SE FORMER, C'EST RENFORCER NOTRE ORGANISATION !

La formation syndicale est un droit, mais aussi une nécessité. Elle permet à chacune et chacun d'acquérir des connaissances, des outils et de la confiance pour agir dans son entreprise, dans sa profession et dans la société.

Se former n'est pas un acte individuel : c'est un acte collectif. Chaque départ en formation doit être validé par le syndicat, car il s'inscrit dans une démarche commune. C'est ainsi que nous renforçons nos équipes, que nous faisons vivre la démocratie syndicale et que nous donnons plus de force à nos luttes.

La formation doit permettre à toutes et tous de prendre des responsabilités, de s'engager davantage et, pourquoi pas, de se mettre à disposition du syndicat.

LES STAGES
À L'IRT,
PROPOSÉS
PAR LA CGT
GRAND-EST
VOUS SERONT
COMMUNIQUÉS
DÈS QUE
POSSIBLE SUR
LE SITE DE L'UD

EN UN MOT : SE FORMER, C'EST SE PRÉPARER À AGIR ENSEMBLE POUR DÉFENDRE LES DROITS DES SALARIÉ·ES ET CONSTRUIRE UNE SOCIÉTÉ PLUS JUSTE ET PLUS ÉGALITAIRE.



BULLETIN DE DEMANDE DE FORMATION

À retourner à la structure CGT organisatrice

INTITULÉ DU STAGE :

Du au à

Stage organisé par : (cocher la case correspondante)

☐ UD CGT, 10 rue de Méric, 57050 Metz

Mail : ud57@cgt.fr

☐ UL CGT Metz, 10 rue de Méric, 57050 Metz

Mail : ulmetz@cgt.fr

☐ UL CGT Thionville, 8 rue du Cygne, 57100 Thionville

Mail : ul.cgtthionville@gmail.com

☐ SECTEUR EST CGT (Collectif 3 UL), 31 rue de Metz, 57800 Freyming Merlebach

Mail : cgt.moselle-est@wanadoo.fr

☐ UL CGT Hagondange : 54 rue de la Gare, 57300 Hagondange

Mail : ulcgt.hagondange@free.fr

☐ UL CGT Saint-Avold : Maison des Associations – Quartier Crusem, Rue Dudweiler, 57500 Saint-Avold

Mail : cgt.ul-stavold@wanadoo.fr

☐ UL CGT Sarrebourg : 5 Rue d'Auvergne, 57400 Sarrebourg

Mail : ulcgtsarrebourg@orange.fr

Nom-Prénom : Date de naissance:.....

Adresse personnelle:

CP : Ville :

Tél. : Mail :

NOM DU SYNDICAT (Entreprise) ET ADRESSE:

.....

EFFECTIF DE L'ENTREPRISE :

1 - Formations syndicales déjà suivies auparavant :

	Année		Année
Niveau 1 (avant 2021)		CSE	
Niveau 1 module 1		Niveau 1 module 2	
Niveau 1 module 3		SSCT	
Niveau 2 – 1 ^{ère} partie		Niveau 2 – 2 ^{ème} partie	
Autre			

2 - Fonctions syndicales et mandats :

☐ élu CSE ☐ élu CTE ☐ SSCT

☐ délégué syndical

☐ représentant syndical ☐ secrétaire du syndicat

☐ responsable vie syndicale du syndicat

☐ responsable politique financière du syndicat

☐ responsable formation du syndicat



Participation financière (6€ par personne et par jour, 1 chèque global du syndicat) à joindre impérativement à l'inscription (hormis pour les stages de SSCT, CSE et Travail Santé Handicap).

Signature du stagiaire	Date, cachet et signature du syndicat



COOPÉRONS POUR DES AVANCÉES SOCIALES ET DURABLES

Chez Upcoop, 1^{ère} SCOP à mission de France, nous proposons des solutions de paiement et services à utilité sociale et locale qui donnent aux délégués syndicaux, élus de CSE, militants associatifs, acteurs mutualistes et de la Fonction Publique, les moyens d'améliorer le pouvoir d'achat et la qualité de vie des salariés, des agents et des populations au cœur des territoires.

Retrouvez nos solutions sur up.coop